Envoyé en préfecture le 12/08/2026
Reçu en préfecture le 12/08/2026
Publié le 12/08/2026
ID : 031-213101876-20260605-2026_071B-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, DAGOREAU Julia, DUPRAT Céline, ECHE Patricia, GORNET Audrey, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie et SÉTIAO Aurélie
MM. ARNAUD Jean-Luc, BONJEAN Gautier, CAMPMAS Yves, DAVID Franck, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUÉMARD DUFFORT Thomas, SÉVERAC Philippe, THIRIOUX Michaël et TOURNAN Frédéric

Séance du
5 juin 2026
Acte n° **2026-071B**

Absent(s) représenté(s) :
Mme JULLIEN a donné procuration à M. DAVID
Mme RIMPER a donné procuration à Mme BACCOU
M. ALAZET a donné procuration à Mme BOYER
M. BATAILLE a donné procuration à M. SÉVERAC
M. DARAM a donné procuration à M. LAFOUX
M. DUPUY a donné procuration à Mme QUARRATO
M. ROSIQUE a donné procuration à M. FABRE Frédéric
M. SERRANI a donné procuration à Mme PAUSÉ

Absent(s) : /

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	25
procurations :	8
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : Mme LACOSTE Christine

Date de la convocation : 28 mai 2026

Thème : 5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Objet : Modification de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Constat de remplacement d'un administrateur

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L 123-6,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R 123-8 à R 123-10 et R 123-15,
Vu la délibération du 27 mars 2026 (*n° 2026-017*) fixant à 8 le nombre d'Administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, soit :
- 8 administrateurs Élus
- 8 administrateurs nommés par le Maire

Vu la délibération du 27 mars 2026 (*n° 2026-018*) portant élection des Administrateurs Élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :
- M. DARAM Pascal
- Mme BAUDRY Dominique
- M. DUPUY Aurélien
- Mme BACCOU Valérie
- Mme GORNET Audrey
- Mme ECHE Patricia
- Mme LACOSTE Christine
- Mme PAUSÉ Johanne

Considérant la démission par courrier du 24 avril 2026 de Mme Dominique BAUDRY, du groupe "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !", de ses fonctions d'Adjointe au Maire et de Conseillère Municipale, acceptée par M. le Sous-Préfet de Muret le 2 juin 2026 par courrier du 1er juin 2026,
Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule "*le ou les sièges laissés vacants par un ou des Conseillers Municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés*",
Considérant que la suivante sur la liste "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !" soumise au vote lors du Conseil Municipal du 27 mars 2026 est Mme Élodie AMARDEIL,

ARTICLE 1 : la nouvelle composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la suivante :

…/…

Envoyé en préfecture le 12/08/2026
Reçu en préfecture le 12/08/2026
Publié le 12/08/2026
ID : 031-213101876-20260605-2026_071B-DE

- M. DARAM Pascal
- Mme AMARDEIL Élodie
- M. DUPUY Aurélien
- Mme BACCOU Valérie
- Mme GORNET Audrey
- Mme ECHE Patricia
- Mme LACOSTE Christine
- Mme PAUSÉ Johanne

ARTICLE 2 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 5 juin 2026.

ARTICLE 5 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

La Secrétaire de Séance
Christine LACOSTE

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 5 juin 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le 12/08/2026